

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail- Démocratie- Paix

DECRET N° 80/073 DU 13/02/80

portant nomination de Monsieur ODICKY-EYENGA-EKOTO  
Innoncent en qualité de Directeur Général de l'Hôpital  
Général de BRAZZAVILLE -

Le Président du Comité Central du Parti Congolais  
du Travail, Président de la République, Chef de  
l'Etat, Président du Conseil des Ministres,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 59/166 du 20 Août 1959 portant organisation de l'Hôpital Général de Brazzaville sous forme d'Etablissement Public Autonome ;

Vu le décret n° 78/110 du 14 Février 1978 portant organisation du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 79/706 du 30 Décembre 1979 modifiant la composition du Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur ODICKY-EYENGA-EKOTO Innoncent, Administrateur en Chef des Services Administratifs et Financiers, précédemment en service au Ministère du Plan, est nommé Directeur Général de l'Hôpital Général de Brazzaville en remplacement du Docteur OSSEBI-DOUNIAM, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par le budget de l'Hôpital Général qui sera en outre redevable envers le Trésor Public des contributions pour la constitution de sa pension de retraite.

.../...

Article 3.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures au présent décret.

Article 4.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à BRAZZAVILLE, le 13 Février 1960

Par le Président du Comité Central  
du P.C.T., Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
des Ministres,  
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Le Ministre de la Santé et des  
Affaires Sociales,

Pierre Damine BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre des Finances,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice  
Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-

Henri LOPES.-

Handwritten initials or signature on the left side of the page.